



CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le mardi 22 novembre 2022 à 16 h 30
en visioconférence sur la plateforme Zoom

Lien d'inscription :

<https://us06web.zoom.us/meeting/register/tZwocuitrD4uH9X3QaWyRcAE4nlxZTDGFAyE>

Chères personnes membres,

C'est avec plaisir que le SEPI vous convoque à cette assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **mardi 22 novembre à 16 h 30 sur la plateforme Zoom**. Prenez note que la salle pour la rencontre vous sera accessible dès 15 h 30.

PROJET D'ORDRE DU JOUR*

SUJETS	D - Décision E - Échange I - Information
1. Assurances collectives – Renouvellement 2023	E
2. Bilan politique de 2021-2022	D
3. Plan d'action pour 2022-2023	D
4. Bilan des comités statutaires	D
5. Prévisions budgétaires pour 2022-2023	D
6. Comités et délégations du SEPI	D

* Les points ne sont pas nécessairement inscrits dans le projet d'ordre du jour selon l'ordre de traitement.

Chaque inscription à l'assemblée générale doit être validée manuellement. Si votre statut de membre est validé et votre inscription approuvée, vous recevrez un courriel Zoom avec votre lien personnel pour accéder à la rencontre. Nous vous invitons à le conserver précieusement et à vérifier votre boîte de courriels indésirables avant de communiquer avec le support technique. Si votre inscription est refusée, nous vous invitons à suivre les indications qui se retrouveront dans le courriel que vous recevrez.

Si vous avez besoin d'assistance technique ou que vous avez égaré votre lien, écrivez à l'adresse: zoom@sepi.qc.ca. Nous vous rappelons que votre carte de membre 2022 est nécessaire pour vous inscrire.



Au plaisir de vous y voir!



Appel de CANDIDATURES



NOUVEAUTÉ! OUVERTURE DES GROUPES DE TRAVAIL

Le SEPÍ est à la recherche de personnes membres désireuses de s'impliquer dans la vie syndicale en participant aux différents groupes de travail qui seront à l'œuvre cette année.

Les groupes de travail ne sont pas soumis au vote du conseil des personnes déléguées (CPD). Pour en faire partie, il suffit d'**être membre du SEPÍ, de correspondre au profil recherché et d'acheminer sa candidature**. Il ne vous en faut pas plus pour vous y inscrire!

GRUPE DE TRAVAIL DE LA DIVERSITÉ SEXUELLE

Le SEPÍ est à la recherche de personnes membres qui font preuve d'une grande ouverture d'esprit et qui ont à cœur l'égalité et le respect pour se pencher sur différents enjeux avec le groupe de travail sur la diversité sexuelle et de genre.

Ce groupe de travail, ouvert à toutes et à tous, vise notamment à informer et à soutenir les collègues qui font partie de la communauté de la diversité sexuelle et de genre. Pour vous impliquer, il suffit d'être membre du SEPÍ et de nous faire parvenir votre candidature à candidature@sepi.qc.ca.

GRUPE DE TRAVAIL DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Le SEPÍ a à cœur de faire la promotion d'un syndicalisme à l'image de ses membres. Nous sommes donc à la recherche de personnes membres issues des communautés culturelles désireuses de participer à un groupe de travail visant à faire la promotion de la mixité des cultures dans la vie syndicale. Les travaux du groupe porteront notamment sur l'identification et le déploiement de pistes de solution afin de favoriser la représentativité au sein de nos instances.

Pour prendre part aux travaux du groupe, nous vous invitons à faire connaître votre intérêt en envoyant un courriel à candidature@sepi.qc.ca.

GRUPE DE TRAVAIL DES SPÉCIALISTES

Vous enseignez en tant que spécialiste? Vous vous souciez des conditions de travail de vos pairs? L'action collective vous interpelle? Le présent appel de candidatures est pour vous!

Le SEPÍ est à la recherche de personnes membres spécialistes précaires ou occupant un poste, afin de constituer un groupe de travail qui aura pour mandat de se pencher sur différents enjeux propres à ces enseignantes et enseignants.

Une première rencontre est prévue le **30 novembre 2022**. Les personnes désireuses d'y participer sont priées de faire part de leur intérêt en soumettant leur candidature au www.sepi.qc.ca/candidatures-specialistes **au plus tard le mercredi 16 novembre 2022, à 16 h 30**. Les places étant limitées, la représentativité des différentes spécialités sera priorisée parmi les candidatures qui seront reçues.

Pour toutes questions relatives à ce groupe de travail, veuillez écrire à M. Dominique Hervieux au dominiquehervieux@sepi.qc.ca.

GRUPE DE TRAVAIL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le SEPÍ est à la recherche de personnes membres qui enseignent à la formation professionnelle, afin de constituer une table de travail qui aura pour mandat de se pencher sur différents enjeux qui touchent ce secteur.

Pour participer aux travaux de la table, il suffit d'être membre du SEPÍ, d'enseigner en formation professionnelle et d'acheminer sa candidature.

Une rencontre est prévue à la mi-février. Les personnes désireuses d'y participer sont priées de faire part de leur intérêt à candidature@sepi.qc.ca **au plus tard le vendredi 2 décembre 2022, à midi**.

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

INFO | NÉGO 2023 : VISER TOUJOURS PLUS HAUT!

Le 27 octobre dernier, des enseignantes et enseignants du SEPÉ ont rejoint 300 de leurs collègues de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) lors du dépôt de notre cahier de demande pour signifier au gouvernement que nos revendications sont justes, qu'elles permettent de reconnaître notre apport à la société québécoise et qu'elles améliorent concrètement le quotidien des enseignantes et enseignants.

Il sera important de montrer au gouvernement que ces demandes représentent ce dont nous avons besoin, ce que nous valons, qu'elles ne sont pas exagérées et que nous les défendrons. Notre mobilisation sera capitale. Plus elle sera vigoureuse, plus elle permettra à notre comité de négociation d'être en position de force. Cette mobilisation commence maintenant.

Pour l'école publique, pour celles et ceux qui la portent à bout de bras depuis si longtemps, pour nous-mêmes, il est temps de **viser toujours plus haut!**

■ Dominique Hervieux | dominiquehervieux@sepi.qc.ca



© FAE



SORTIES ET ACTIVITÉS ÉTUDIANTES – QUESTIONS D'ABSENCES ET DE REMPLACEMENTS

Au préscolaire et au primaire, alors que les enseignantes et enseignants titulaires sont en sortie, ce sont les spécialistes qui, souvent, se retrouvent devant une classe vide.

Pourquoi n'est-ce pas plutôt la ou le spécialiste qui devrait accompagner les élèves à cette sortie? C'est pourtant lui ou elle qui devait être en présence élèves durant cette période, non?

La réponse est non! Ce sont, dans la très grande majorité des cas (pour ne pas dire toujours), les titulaires qui doivent accompagner les élèves durant une sortie puisque leur tâche annuelle prévoit habituellement, dans la portion «activités étudiantes» de la tâche éducative, des minutes liées à la tenue de l'activité prévue ce jour-là. Elle/il aura donc déjà reçu une «compensation» pour cette période initialement prévue pour l'enseignement d'une spécialité. Que la/le spécialiste lui remette cette période équivaldrait alors à une double compensation pour le temps additionnel passé en présence d'élèves.

Que feront ces enseignantes et enseignants spécialistes pendant cette ou ces périodes libres?

Elles/ils en profiteront pour se mettre à jour dans le travail professionnel constamment remis sur la pile en raison du manque de temps, la poursuite de planification d'une activité collective, etc. On oublie ou on ignore trop souvent à quel point les spécialistes, en raison du nombre de groupes, du manque de locaux adéquats ou de l'itinérance d'un établissement à l'autre, ont eux aussi une tâche lourde. La solidarité envers ces collègues est de mise!

REPLACEMENT LORS D'UNE SORTIE ÉTUDIANTE

Si une enseignante ou un enseignant dont les élèves sont à l'extérieur pour une sortie éducative est affecté par sa direction au remplacement d'une ou d'un collègue qui participe à la sortie éducative, une compensation doit être versée **puisqu'elle/il est affecté(e) à de la suppléance**. En effet, l'enseignant(e) qui accompagne des élèves à la sortie éducative est considéré(e) comme «absent(e)» au sens de la clause 8-7.11 de l'Entente locale.

En pareil cas, le remplacement doit être rémunéré au 1/1000^e du traitement annuel pour les enseignants(e)s permanent(e)s et pour les enseignant(e)s sous contrat à temps partiel à 100%. Tandis que le taux de suppléance s'applique pour les autres enseignant(e)s.

La même compensation s'applique si on demande à l'enseignant(e) dont les élèves sont en sortie de remplacer un(e) autre collègue qui serait absent(e) pour toute autre raison qu'une sortie avec ses élèves (par exemple: maladie, force majeure, formation).

Vous avez effectué un tel remplacement et pensez ne pas avoir été rémunéré correctement? Informez-nous rapidement et nous entreprendrons les démarches nécessaires auprès du CSSPI afin que la situation soit ajustée.

■ Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

AGENDA

FORMATIONS

** INSCRIPTION NÉCESSAIRE **

- >> **Le 23 novembre 2022 de 9 h00 à 16 h00:**
formation CPEPE - primaire au Centre Roussin
- >> **Le 24 novembre 2022 de 9 h00 à 16 h00:**
formation CPEPE - secondaire au Centre Roussin
- >> **Le 29 novembre 2022 de 16 h00 à 19 h00:**
formation Enseignant(e)s en début de carrière au Centre Roussin

PERSONNES DÉLÉGUÉES

- >> **Le 1^{er} décembre 2022 de 16 h30 à 18 h30:** conseil des personnes déléguées (CPD) au Club de golf Métropolitain Anjou

INSTANCES FÉDÉRATIVES

- >> **Les 7, 8 et 9 décembre 2022:** Conseil fédératif de (CF) de la FAE au Centre de Congrès Palace, Laval

INFO | LE CONCOURS HÉROS SE POURSUIT!

Pour tous les détails ou pour participer au concours, visitez la page du Mouvement HÉROS de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) : www.lafae.qc.ca/mouvement-heros.

■ Dominique Hervieux | dominiquehervieux@sepi.qc.ca



héros

JE PARLE, TU PARLES, ON S'ENTEND.

Soumettez votre projet d'ici le
6 AVRIL 2023

FAE Fédération autonome de l'enseignement

LAFAE.QC.CA/MOUVEMENT-HEROS

© FAE

INFO | 11 NOVEMBRE: COMMÉMORONS LE JOUR DU SOUVENIR

Le 11 novembre prochain, à 11 heures exactement, nous serons invités à observer deux minutes de silence. Cette pause commémore l'entrée en vigueur de l'Armistice qui allait mettre fin à la Première Guerre mondiale à ce moment précis, en 1918. Symbolisant les canons et les fusils qui se sont tus, ce moment de réflexion nous offre l'occasion de se souvenir collectivement du prix payé par les victimes de la guerre.

Porté depuis plus d'un siècle, le coquelicot rouge est le symbole des commémorations du jour du Souvenir. Il trouve son origine dans le poème «*Au champ d'honneur*», le même poème que l'on retrouve dans le vestiaire des Canadiens de Montréal. Écrit par le lieutenant John McCrae, un médecin militaire ayant pratiqué à Montréal avant de combattre lors de la Première Guerre mondiale, ce poème exprime, de manière poignante, la tragédie des pertes causées par la guerre.

La Légion royale canadienne offre pour la première fois cette année la vente de coquelicots 100% biodégradables dans le cadre de sa campagne annuelle du coquelicot. Il sera donc possible de supporter les commémorations du jour du Souvenir de manière écoresponsable cette année!

Il ne faut pas laisser le coût et les conséquences des conflits armés sombrer dans l'oubli. Il est de notre devoir de prendre ce moment pour honorer toutes les victimes de la guerre, qu'elles aient pris les armes ou non. Bien que les guerres ne soient malheureusement pas chose du passé, tâchons de faire en sorte qu'un jour elles le soient, et que leurs ravages ne soient plus qu'un terrible souvenir.

■ Dominique Hervieux | dominiquehervieux@sepi.qc.ca
Source : Légion Royale Canadienne



INFO | SUPPLÉANCE PLUS DE 20 JOURS ET CONTRAT À TEMPS PARTIEL : POURQUOI TANT DE CONFUSION....

Une des questions parmi celles qui reviennent le plus souvent est en lien avec les suppléances de plus de 20 jours et les contrats à temps partiel.

De toute évidence, une certaine confusion existe entre ces deux concepts. Nous constatons que plusieurs enseignantes et enseignants pensent que le fait d'effectuer 20 jours consécutifs de remplacement leur donne droit à un contrat à temps partiel.

Pourtant, ce n'est pas le cas...

Dans les faits, la clause 6-7.03 D) de l'Entente nationale stipule qu'après «20 jours consécutifs d'absence de la part d'une enseignante ou d'un enseignant à temps plein ou à temps partiel, le centre de services scolaire paie, [à la personne suppléante qui la] remplace durant ces 20 jours, le traitement [qu'elle] recevrait si [elle] était [une personne enseignante] à temps plein ou à temps partiel». Ce traitement salarial est basé sur l'échelle de traitement applicable en fonction de la **scolarité** et de l'**expérience recon-**
nue pour la personne enseignante visée.

En d'autres termes, après 20 jours de remplacement de la même personne, **vous n'êtes plus rémunéré(e) au taux de suppléance, mais en fonction de l'échelle de traitement qui vous est applicable**, et ce, rétroactivement pour l'ensemble du remplacement. Toutefois, **vous ne devez pas vous absenter plus de 3 fois à l'intérieur de ces 20 jours** pour ne pas interrompre cette accumulation.

Par conséquent, il faut comprendre que le fait d'avoir un ajustement de salaire après 20 jours modifie votre rémunération, mais ne vous donne pas nécessairement droit à un

contrat. Il est donc très important de s'assurer que le centre de services scolaire a reçu les documents pertinents en lien avec la reconnaissance de votre scolarité et de votre expérience afin que vous soyez rémunéré(e) selon le bon échelon.

En ce qui concerne le contrat à temps partiel, depuis 2019, lorsque le remplacement est indéterminé, la clause 5-1.11 de l'Entente locale prévoit qu'après «2 mois consécutifs d'absence d'une enseignante ou d'un enseignant à temps plein ou à temps partiel, [le centre de services scolaire] offre à la suppléante ou au suppléant qui l'a remplacé tout ce temps, un contrat à temps partiel rétroactif» au premier jour de remplacement.

Par conséquent, le salaire de la personne suppléante est ajusté après 20 jours de remplacement, mais **le contrat débute après deux mois de remplacement** avec un effet rétroactif.

Veillez noter qu'**il est aussi possible d'obtenir un contrat à temps partiel lorsqu'il est préalablement déterminé que l'enseignante ou l'enseignant s'absentera pour plus de deux mois**. À ce moment, le contrat débute à la première journée du remplacement.

Si vous avez des questions en lien avec cet article, veuillez communiquer avec Catherine Faucher, conseillère.

■ Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca



1-800-363-9010

DE L'AIDE AU BOUT DU FIL
24 HEURES / 7 JOURS

Besoin d'aide
confidentielle?

PROGRAMME D'AIDE
AUX EMPLOYÉS (PAE)

Tél. : 1-866-398-9505

Appel à frais virés : 514-875-0720

Cette année, la *Semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation* se tiendra du **21 au 25 novembre** et aura pour thème *Mes services professionnels publics, je les ai tatoués sur le cœur*. Ces travailleuses et travailleurs, ce sont, entre autres, les psychologues, psychoéducatrices et psychoéducateurs, orthophonistes, conseillères et conseillers d'orientation qui œuvrent à nos côtés dans nos écoles et nos centres pour soutenir les élèves au cours de leur parcours scolaire.

Cette semaine sera donc une bonne occasion de souligner l'apport de nos collègues qui, par leur travail quotidien dans nos milieux, contribuent à la réussite scolaire. Nous vous invitons donc, au cours de la semaine du 21 novembre, à remercier nos collègues du SPPMEM pour leur travail et leur précieux support.

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca



Appel de CANDIDATURES

DÉLÉGATION DU SEPÎ AU XI^E CONGRÈS DE LA FAE

Lors de la réunion du Conseil fédératif de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) tenue à Québec les 26, 27 et 28 octobre dernier, les syndicats affiliés se sont prononcés en faveur de **la tenue d'une réunion extraordinaire du Congrès** afin de pouvoir procéder à la modification de ses Statuts. Les travaux du XI^e Congrès porteront notamment sur des modifications statutaires permettant le recours à des **instances virtuelles** ainsi que sur **la composition du Comité exécutif de la FAE**.

Cette rencontre extraordinaire du Congrès de la FAE aura lieu **le 21 avril prochain à Laval**.

La première phase de consultation s'amorçant sous peu, le SEPÎ lance dès maintenant un appel de candidatures afin de constituer sa délégation. **Le seul critère à respec-**

ter pour présenter votre candidature est d'être membre en règle du SEPÎ. Peu importe votre degré d'expérience et votre implication au sein de nos instances, les seules choses dont vous avez besoin pour être une personne candidate idéale sont d'avoir un intérêt pour la vie syndicale et le désir de s'y impliquer.

Si vous souhaitez faire partie de la délégation du SEPÎ, nous vous invitons à présenter votre candidature en envoyant un courriel à candidature@sepi.qc.ca **avant le 25 novembre à midi**.

Il est à noter que les personnes participantes devront adhérer à la *Politique de fonctionnement des délégations* ainsi qu'à la *Charte de participation de la FAE* dont vous pouvez prendre connaissance en cliquant sur le lien ci-contre : www.sepi.qc.ca/le-sepi/statuts-et-reglements/politique-delegations.

Pour toute question concernant la tenue de cette réunion extraordinaire du Congrès de la FAE ou l'implication au sein de la délégation du SEPÎ, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel à l'adresse suivante : olivierblanchard@sepi.qc.ca.

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca



ÉCHO DES INSTANCES SYNDICALES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2022

NÉGOCIATION NATIONALE 2023 – PROJET DE DEMANDE SALARIALE

Olivier Blanchard procède à la présentation de l'analyse de la conjoncture économique du Québec dans laquelle la prochaine ronde de négociation nationale prendra place. Sylvie Zielonka et Marie-Andrée Bénard poursuivent en présentant l'analyse globale de la rémunération de la profession enseignante et le projet de demande salariale.

Les personnes membres présentes votent en faveur de l'adoption du projet de demande salariale.

CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES DU 2 NOVEMBRE 2022

ASSURANCES COLLECTIVES – RENOUELEMENT 2023

Benoit Giguère, vice-président au secrétariat, à la trésorerie et à l'administration de la FAE, présente le contexte dans lequel s'inscrit le renouvellement 2023 du contrat d'assurances collectives entre la FAE et Beneva. Luc Desgroseilliers, de Lussier, présente les caractéristiques sur lesquelles se basent les modalités du contrat d'assurances collectives

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022-2023

Pierre-Luc Gagnon présente les prévisions budgétaires pour l'année de travail 2022-2023.

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca

POUR JOINDRE UN MEMBRE DE NOTRE ÉQUIPE

NOMS	POSTES	COURRIELS
CONSEIL D'ADMINISTRATION		
Alary, Catherine	216	catherinealary@sepi.qc.ca
Blanchard, Olivier	204	olivierblanchard@sepi.qc.ca
Gagnon, Pierre-Luc	205	pierrelucgagnon@sepi.qc.ca
Hervieux, Dominique	211	dominiquehervieux@sepi.qc.ca
Zielonka, Sylvie	212	sylviezielonka@sepi.qc.ca

NOMS	POSTES	COURRIELS
PERSONNES CONSEILLÈRES		
Fabris, Sophie	207	sophiefabris@sepi.qc.ca
Faucher, Catherine	214	catherinefaucher@sepi.qc.ca

NOMS	POSTES	COURRIELS
PERSONNES CONSEILLÈRES		
Meunier, Maryse	202	marysemeunier@sepi.qc.ca
Tétreault, Alexie	213	alexietetreault@sepi.qc.ca

PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF		
NOMS	POSTES	COURRIELS
Blanchet, Kim	201	kimblanchet@sepi.qc.ca
Croisetière, Josée	210	joseecroisetièrre@sepi.qc.ca
Grenier, Isabelle	203	isabellegrenier@sepi.qc.ca
Jacques, Mélanie	215	melaniejacques@sepi.qc.ca
Traeger-Gauthier, Rachel-Lee	200	rachelgauthier@sepi.qc.ca

Le **TOPO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI) est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). **La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.**

Commentaires et/ou suggestions

Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI)
745, 15^e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9
Tél.: 514 645-4536 | Téléc.: 514 645-6951 | Par courriel: topo@sepi.qc.ca